

Rapport 391

Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal

Rapport d'enquête et de médiation

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

Rapport 391

Projet de poste Hochelaga à
315-25 kV et lignes
d'alimentation à 315 kV
à Montréal

Rapport d'enquête et de médiation

Juillet 2025

Québec 

La mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale sur des projets et des questions relatives à la qualité de l'environnement, en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Les valeurs et les pouvoirs

Les commissaires sont soumis aux règles du Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ils adhèrent aux valeurs de respect, d'impartialité, d'équité et de vigilance énoncées dans la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau, lesquelles complètent celles de l'administration publique québécoise. De plus, pour réaliser leur mandat, les commissaires disposent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37).

Par souci de réduire son empreinte environnementale, ce présent rapport est disponible uniquement en version électronique à l'adresse bape.gouv.qc.ca.

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

communication@bape.gouv.qc.ca

bape.gouv.qc.ca

facebook.com/BAPEquebec

x.com/BAPE_Quebec

linkedin.com/company/bapequebec

youtube.com/@bureaudaudiencespubliquess3921

Téléphone : 418 643-7447

Sans frais : 1 800 463-4732

Mots-clés : BAPE, Hydro-Québec, Hochelaga, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, poste électrique, ligne électrique, boisé Steinberg, l'Assomption, Pierre-De Coubertin, poste Jeanne-d'Arc, poste Longue-Pointe, poste Notre-Dame, aménagement paysager, bassin d'eaux pluviales, clôture architecturale.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (2025). *Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal*, rapport 391, 33 p.

Québec, le 11 juillet 2025

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement au *Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal*.

Ce mandat de médiation, qui a débuté le 19 mai 2025, était sous la présidence de Martin Lessard. La bonne collaboration des participantes et participants à la médiation et les éclaircissements fournis par les représentants de l'initiateur et de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont permis de répondre aux préoccupations du requérant.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Alain R. Roy

Québec, le 10 juillet 2025

Monsieur Alain R. Roy
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Monsieur le Président,

Pour faire suite au mandat que vous m'avez confié, j'ai le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête et de médiation concernant le projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal.

Les informations sur le projet données par les représentants d'Hydro-Québec de même que les précisions fournies par l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont permis de clarifier différents aspects du projet et de rassurer le requérant, notamment en ce qui concerne les mesures d'intégration du poste Hochelaga dans son milieu d'accueil. Conséquemment, celui-ci s'est déclaré satisfait des informations et des réponses fournies mettant ainsi un terme à la médiation.

Je profite de l'occasion pour remercier les participantes et participants à chacune des étapes de cette médiation. Il m'importe également de souligner la contribution du personnel du BAPE affecté au dossier et de leur témoigner ma reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire-médiateur,



Martin Lessard

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 Le projet	3
Chapitre 2 Le déroulement de la médiation	9
2.1 Les préoccupations du requérant.....	9
2.2 Les mesures d'intégration du poste et des lignes.....	9
2.3 Les informations complémentaires fournies par l'Arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	10
2.4 Le résultat de la médiation	11
Conclusion	13
Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat	15
Annexe 2 Les 16 principes de la <i>Loi sur le développement durable</i>	19
Annexe 3 Lettre de satisfaction du requérant	23
Annexe 4 La documentation déposée	27

Liste des figures

Figure 1.1 La localisation du poste et des lignes projetés	5
Figure 1.2 L'aménagement du poste	7

Liste des sigles et acronymes

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MELCCFP	ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHM	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
STM	Société de transport de Montréal

Liste des unités de mesure

ha	hectare
kV	kilovolt

Introduction

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement*¹ (LQE), Hydro-Québec a déposé, au printemps 2017, un avis de projet au ministre responsable de l'Environnement, pour le projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec. Le ministre a émis, en juillet 2017, une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur devait préparer. Il a reçu l'étude d'impact en avril 2019.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, le 12 février 2025, le début d'une période d'information publique sur le projet qui s'est tenue jusqu'au 14 mars 2025, période durant laquelle toute personne intéressée pouvait demander au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Durant cette période, une demande lui a été adressée. Considérant la nature des enjeux soulevés, le ministre confiait au BAPE, le 23 avril 2025, le mandat de tenir une médiation en vertu de l'article 31.3.5 de la LQE. Le mandat a débuté le 19 mai 2025 pour une durée maximale de deux mois. Le président du BAPE, Alain R. Roy, a désigné Martin Lessard pour agir à titre de commissaire responsable de cette médiation. Celui-ci est assujéti au *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* et doit, notamment, agir de façon neutre et impartiale en tout temps.

La médiation environnementale réalisée par l'entremise du BAPE est un processus de règlement de conflits qui fait appel à une négociation en vue de rapprocher les parties. Elle est encadrée par les *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*². Celle-ci peut se révéler appropriée lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les préoccupations soulevées permettent d'entrevoir une possibilité de compromis entre l'initiateur et les requérantes et requérants.

Le présent rapport rend compte de la démarche et des résultats de cette médiation qui s'est avérée un succès.

1. RLRQ, c. Q-2.

2. Q-2, r. 45.1.

Chapitre 1 **Le projet**

Hydro-Québec prévoit construire un poste de transformation électrique à 315-25 kV ainsi que deux lignes d'alimentation à 315 kV à partir du poste Notre-Dame. Ce projet vise à prolonger la durée de vie utile du poste Jeanne-d'Arc à 120-12 kV, mis en service dans les années 1950, afin de répondre aux besoins croissants du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Sa proximité avec les centres de consommation alimentés par les postes Jeanne-d'Arc et de Longue-Pointe lui permettrait de reprendre la charge de 12 kV du premier et une partie de celle de 12 kV du second, renforçant ainsi la fiabilité de l'alimentation fournie par les deux postes (figure 1.1) (PR6, p. 5).

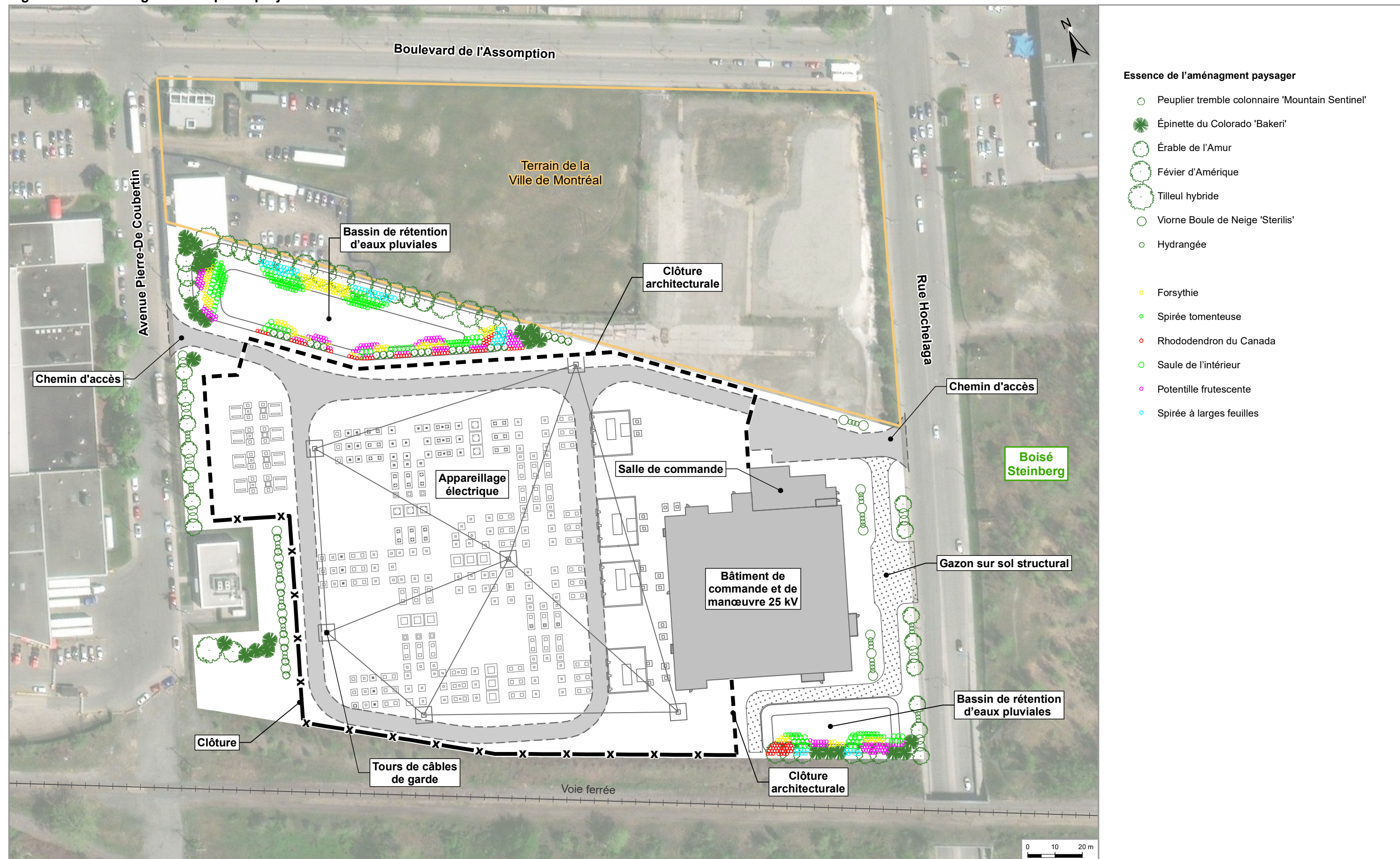
Le poste serait construit dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur un terrain à vocation industrielle d'une superficie de 3,98 ha. Ce terrain est bordé par la rue Hochelaga à l'est, un terrain appartenant à la Ville de Montréal, le boulevard de l'Assomption au nord ainsi que l'avenue Pierre-De Coubertin à l'ouest et la voie ferrée du Canadian National au sud (figure 1.2) (PR5.3, p. iii).

D'une superficie clôturée de 2,77 ha, le poste projeté serait composé de deux transformateurs à 315-25 kV ainsi que de 35 départs de ligne de distribution à 25 kV. Quatre transformateurs et 64 départs à 25 kV seraient ajoutés ultérieurement (PR6, p. 7). Le bâtiment du poste accueillerait les équipements de manœuvre à 25 kV et l'appareillage de commande (figure 1.2). Un aménagement paysager, incluant notamment des bassins de rétention d'eau, est également prévu autour du bâtiment et à l'extérieur de la clôture architecturale du poste. L'accès principal se ferait par la rue Hochelaga et un accès secondaire serait aménagé sur l'avenue Pierre-De Coubertin (PR6, p. 7).

Hydro-Québec construirait également deux lignes d'alimentation souterraines à 315 kV au départ du poste Notre-Dame (figure 1.1) (PR6, p. 5). Chaque ligne serait constituée de trois câbles à 315 kV d'un diamètre d'environ 115 mm. Les câbles seraient installés dans une canalisation bétonnée multitubulaire de trois conduits, enfouie à environ 1 m de profondeur sous la chaussée. Cinq chambres de jonction seraient construites tous les 700 à 900 m pour raccorder les sections de câbles de chaque ligne. Afin de réduire la durée et les répercussions des travaux, les lignes seraient construites par segments. Leur installation occasionnerait le détournement de voies de circulation et la gestion des terres excavées (PR6, p. 8).

Le coût global du projet est estimé à 444 M\$. La construction du poste et des lignes d'alimentation débuterait à l'hiver 2026. Leur mise en service est prévue au printemps 2029 (PR6, p. 9).

Figure 1.2 L'aménagement du poste projeté



Sources : adaptée de PR5.5, p. 71 PDF; PR6, p. 8

Chapitre 2 **Le déroulement de la médiation**

La commission a tenu, le 15 mai 2025, une rencontre préparatoire avec des personnes-ressources du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) sollicitées pour leur expertise. Le but était d'expliquer le processus de médiation, son objectif ainsi que le rôle de chacun. Elle a ensuite tenu le même type de rencontre, le 20 mai 2025, avec Manuel Masson, le requérant, qui a eu l'occasion d'expliquer en détail les motifs de sa demande à la commission. Finalement, le 21 mai 2025, la commission a rencontré les représentants d'Hydro-Québec. Au terme de ces rencontres préparatoires, le requérant et la société d'État ont consenti à prendre part à la médiation.

2.1 Les préoccupations du requérant

Le requérant souhaitait obtenir l'assurance, d'une part, qu'Hydro-Québec mette en œuvre les mesures d'intégration du poste prévues dans le projet et, d'autre part, que des mesures d'intégration additionnelles soient considérées advenant que celles planifiées soient insuffisantes. Se déplaçant à pied et à vélo, il a également demandé que les travaux de construction du poste Hochelaga soient coordonnés avec les autres projets prévus dans le secteur afin de limiter leurs répercussions sur les résidentes et résidents du quartier (DT1).

Lors de la séance de médiation tenue le 2 juin 2025 en présence des représentants d'Hydro-Québec et de l'Arrondissement de MHM, le requérant a aussi estimé que la société d'État prévoit moins de mesures de masquage du poste sur l'avenue Pierre-De Coubertin que sur la rue Hochelaga et le boulevard de l'Assomption. À ce sujet, il a regretté que l'initiateur n'ait pas réalisé de simulation visuelle du poste à partir de cette avenue comme il l'a fait pour les deux autres artères. Il a indiqué qu'à l'instar de piétons et de cyclistes, il emprunte régulièrement l'avenue pour se rendre de l'autre côté de la voie ferrée (DT3, p. 2).

2.2 Les mesures d'intégration du poste et des lignes

Lors de cette séance, Hydro-Québec a présenté son projet en mettant l'accent sur les préoccupations de Manuel Masson (DT3). Elle a indiqué avoir localisé le poste Hochelaga à équidistance des postes Jeanne-d'Arc et Longue-Pointe, tous deux arrivés en fin de vie utile. Le nouveau poste reprendrait progressivement leur charge, en plus de répondre aux besoins en électricité grandissants dans le secteur (figure 1.1) (DA1, p. 3 PDF). À cette fin, elle a considéré plusieurs terrains appartenant, notamment, à la Société de transport de Montréal (STM), à la Ville de Montréal ainsi qu'à l'entreprise Ray-Mont Logistics, avant de retenir le boisé Steinberg (DA2). À la suite des préoccupations exprimées et des demandes

formulées par des citoyennes et citoyens du quartier, notamment par le regroupement Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, la société d'État a consenti à construire le poste sur un terrain industriel situé de l'autre côté de la rue Hochelaga pour préserver le boisé (figure 1.1) (DA1, p. 4 PDF). À ce sujet, l'initiateur a rappelé les démarches de consultation et de communication menées avec les différentes parties prenantes du projet afin de déterminer, entre autres, les mesures d'intégration du poste projeté à son milieu d'accueil (DA1, p. 6 PDF).

Les représentants d'Hydro-Québec ont ensuite présenté les aménagements paysagers visant à favoriser une intégration harmonieuse du poste dans son environnement (figure 1.2) (DA1, p. 13 PDF). Ceux-ci incluent deux bassins de rétention d'eaux pluviales boisés et végétalisés qui occuperaient le quart de la superficie du terrain du poste. Le plus grand des deux, accessible au public, comprendrait notamment un chemin rocailleux et une station composée de roches permettant de s'asseoir. L'autre bassin serait aménagé en bordure de la rue Hochelaga, dans le prolongement de la façade principale du poste, et dont le cachet architectural rappellerait les grands projets d'Hydro-Québec (PR5.3, p. 2-21; PR5.5, p. 71 et 73 PDF; DA1, p. 7 et 9 PDF). L'initiateur construirait également une clôture architecturale le long de l'avenue Pierre-De Coubertin ainsi que du côté du poste, mitoyen au terrain de la ville de Montréal qui borde le boulevard de l'Assomption. La société d'État poursuit ses échanges avec des parties prenantes du projet, entre autres au sujet de la clôture architecturale (PR5.3, p. 2-21; PR5.5, p. 71 et 73 PDF).

Par ailleurs, Hydro-Québec a indiqué que les travaux d'enfouissement des lignes prévues dans le projet engendreraient des entraves à la circulation routière (figure 1.1). À cet effet, celle-ci a mandaté une firme spécialisée afin d'établir un schéma de circulation qui préciserait la chronologie des fermetures de tronçons de rue et de pistes cyclables. La société d'État coordonnerait également les travaux avec les différentes parties prenantes, telles que la Ville de Montréal, la STM ainsi que les services d'urgence, en plus de mettre en place des mécanismes de communication avant et durant les travaux (DA1, p. 15 PDF).

Enfin, l'initiateur a rappelé que son projet s'inscrit dans une démarche d'évaluation encadrée par le ministère responsable de l'Environnement et que l'ensemble des mesures d'intégration et de suivis qui sont prévues constituent des conditions qui seraient inscrites dans une éventuelle autorisation du projet (DT3).

2.3 Les informations complémentaires fournies par l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Lors de la séance de médiation, Katherine Bahl, conseillère en urbanisme de l'Arrondissement de MHM, a expliqué que la Ville a l'intention d'aménager un espace public sur le terrain contigu à celui d'Hydro-Québec dont elle est propriétaire dans le but de créer « une coulée verte » qui inclurait le boisé Steinberg et la friche de la voie ferrée du Canadien

National (figures 1.1 et 1,2). Cet aménagement permettrait d'assurer une connexion avec les milieux naturels situés à proximité. La Ville envisage de créer cet espace en concertation avec les citoyennes et citoyens du secteur. Par ailleurs, l'urbaniste a mentionné que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a retiré le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption de son plan quinquennal d'immobilisations. Elle a précisé que même si le ministère le réinscrivait ultérieurement, le tronçon qui devait traverser le boisé Steinberg a été définitivement retiré du projet à l'été 2024. De plus, l'Arrondissement a procédé, en mai 2025, à une modification de sa réglementation pour inclure le boisé Steinberg à titre d'« espace public – parc » afin de le protéger (DT3).

2.4 Le résultat de la médiation

Au regard des informations fournies par les représentants d'Hydro-Québec et de l'Arrondissement de MHM, le requérant s'est dit rassuré quant à « la bonne marche du projet », notamment par les mesures d'intégration du poste Hochelaga prévues dans son milieu d'accueil ainsi que la coordination des travaux. Au terme de la séance, le commissaire a demandé au requérant de lui confirmer, au plus tard le 5 juin 2025, s'il se dit satisfait des informations et des réponses fournies relativement aux enjeux soulevés dans sa demande adressée au ministre responsable de l'Environnement.

Conformément à l'article 63 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, le requérant a transmis au ministre, le 5 juin, une lettre dans laquelle il déclare être satisfait des informations et des réponses fournies par Hydro-Québec, mettant fin à la médiation.

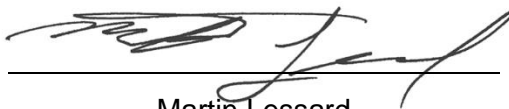
Conclusion

Lors de la séance de médiation du 2 juin 2025, les échanges du requérant avec les représentants d'Hydro-Québec et de la Ville de Montréal ont permis de clarifier plusieurs aspects du projet, notamment les mesures d'intégration du poste Hochelaga dans son milieu d'accueil, ainsi que la coordination des travaux. Le requérant s'est dit rassuré par les informations obtenues en lien avec ses préoccupations, et a donc transmis, le 5 juin 2025, une lettre de satisfaction au ministre, mettant ainsi un terme à la médiation. Il a profité de l'occasion pour souligner que le secteur du projet est en pleine transformation et que le ministre a une occasion unique de faire preuve de leadership pour « apporter un impact positif qui contribuera à transformer durablement l'est de Montréal ».

La Commission tient par ailleurs à souligner la qualité de la collaboration démontrée par les participantes et participants lors de chaque étape du processus de médiation. Elle prend également acte de l'intention exprimée par Hydro-Québec de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes. La société d'État rappelle que toute personne intéressée a la possibilité de lui transmettre des questions et des commentaires sur le projet en tout temps, et ce, tout au long de la mise en œuvre du projet.

Enfin, la participation de la Ville de Montréal, représentée par l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, s'est révélée fort utile. Elle a permis de comprendre le contexte urbanistique du projet, notamment en ce qui a trait aux projets résidentiels et artériels prévus sur la rue Hochelaga et le boulevard de l'Assomption, ainsi que les intentions de la Ville en matière d'aménagement. À cet égard, la Commission retient son intention d'aménager un parc public sur son terrain situé entre le boulevard de l'Assomption et le poste Hochelaga projeté. Cet aménagement contribuerait à assurer une complémentarité avec les aménagements paysagers prévus dans le projet et serait de nature à favoriser une meilleure intégration du poste dans son environnement.

Fait à Québec,



Martin Lessard
Commissaire-médiateur

A contribué à la rédaction du rapport :
Karim Chami, analyste

Avec la collaboration de :
Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission
Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Ana Consuelo Cajamarca, agente de soutien administratif

Annexe 1

**Les renseignements
relatifs au mandat**

Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) était de tenir une médiation et de faire rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de ses constatations et de son analyse.

Le mandat a débuté le 19 mai 2025.

La commission et son équipe

La commission

Martin Lessard, commissaire-médiateur

Son équipe

Karim Chami, analyste
Ana Consuelo Cajamarca, agente de soutien administratif
Annie St-Gelais, coordonnatrice
Alexandre Tanguay, conseiller en communication

Avec la collaboration de :

Virginie Begue, webmestre
Lina Croteau, chargée de l'édition
Karine Fortier, responsable de l'infographie

L'initiateur

Hydro-Québec

Alexandre Dansereau, porte-parole
Franck Duchassin
Geneviève Tétreault

Le requérant

Manuel Masson

Les personnes-ressources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Philippe Tambourgi, porte-parole

Ville de Montréal – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Katherine Bahl, porte-parole

Les activités liées au mandat de médiation

15 mai 2025	Rencontre préparatoire tenue avec les personnes-ressources sur le processus de la médiation
20 mai 2025	Rencontre préparatoire tenue avec le requérant sur le processus et le consentement à la médiation
21 mai 2025	Rencontre préparatoire tenue avec l'initiateur sur le processus et le consentement à la médiation
2 juin 2025	Séance de médiation avec l'initiateur, le requérant et avec la participation de la porte-parole de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Annexe 2

**Les 16 principes de la
*Loi sur le développement durable***

Les principes

Santé et qualité de vie : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

Équité et solidarité sociales : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

Protection de l'environnement : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Efficacité économique : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

Participation et engagement : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

Accès au savoir : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Subsidiarité : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

Partenariat et coopération intergouvernementale : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

Prévention : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

Précaution : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Protection du patrimoine culturel : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

Préservation de la biodiversité : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

Respect de la capacité de support des écosystèmes : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

Production et consommation responsables : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

Pollueur payeur : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

Internalisation des coûts : La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Annexe 3

Lettre de satisfaction du requérant

Montréal, le 05 juin 2025

Monsieur Benoit Charrette
Ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet mentionné en objet et afin de donner suite à la demande d'examen public que je vous ai adressée, vous avez confié au BAPE un mandat de médiation qui a débuté le 19 mai 2025.

Durant cette médiation, les éléments qui m'ont été apportés m'ont rassuré quant à la bonne marche de ce projet. Je peux attester des bonnes intentions et du sérieux des intervenant.e.s de notre société d'état que j'ai été amené à rencontrer, ainsi que de leur volonté de faire en sorte que ce projet s'intègre au mieux dans un habitat de vie mixte tout en tenant compte des impératifs environnementaux.

Au terme de cette médiation menée par Martin Lessard, commissaire, je me déclare donc satisfait des informations et réponses fournies par Hydro-Québec en regard des enjeux soulevés dans ma demande.

Toutefois, je n'ai pas ressenti de volonté particulière de la part d'Hydro-Québec d'aller au-delà de ce qui a déjà été annoncé et présenté au public. Devant ce constat, je tiens à relever que face aux différents défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face, il m'apparaît d'autant plus impératif que votre bureau **collabore de façon proactive** avec les citoyen.ne.s et les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) tout au long des nombreux projets à venir dans notre quartier.

Le secteur Mercier-ouest / Assomption-nord est en pleine transformation, vous avez une occasion unique d'user de votre leadership pour **apporter un impact positif qui contribuera à transformer durablement l'est de Montréal.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Manuel Masson

c.c. : Martin Lessard, BAPE



Annexe 4

La documentation déposée

Les centres de consultation

Bibliothèque Maisonneuve
4120, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H1V 1J9

Bureau du BAPE
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

La documentation déposée dans le contexte du projet à l'étude

Procédure

PR1 Avis de projet

PR1.1 HYDRO-QUÉBEC. Avis de projet, juillet 2017, 2 pages.

PR2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Directive, juillet 2017, 29 pages.

PR3 Recevabilité de l'étude d'impact

PR3.1 HYDRO-QUÉBEC. Étude d'impact - Volume 1, avril 2019, 286 pages.

PR3.2 HYDRO-QUÉBEC. Étude d'impact - Volume 2, avril 2019, 220 pages.

PR3.3 HYDRO-QUÉBEC. Étude d'impact - Carte A, avril 2019, 1 page.

PR3.4 HYDRO-QUÉBEC. Étude d'impact - Carte B, avril 2019, 1 page.

PR4 Avis

PR4.1 AUTEURS MULTIPLES. Avis des experts sur la recevabilité, juin 2019, 31 pages.

PR4.2 AUTEURS MULTIPLES. Avis d'experts sur la recevabilité, octobre 2024, 56 pages.

PR4.3 AUTEURS MULTIPLES. Avis d'experts sur la recevabilité, décembre 2024, 41 pages.

PR5 Questions et commentaires

PR5.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Questions et commentaires, juin 2019, 15 pages.

- PR5.2** HYDRO-QUÉBEC. Réponses aux questions et commentaires du 21 juin 2019, juillet 2024, 44 pages.
- PR5.3** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement - Volume 1 rapport, juillet 2024, 368 pages.
- PR5.4** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement - Volume 2 annexes, juillet 2024, 262 pages.
- PR5.5** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement - Volume 3 annexes, juillet 2024, 227 pages.
- PR5.6** HYDRO-QUÉBEC. Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine, mars 2024, 598 pages.
- PR5.7** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I - Rapport, juillet 2024, 127 pages.
- PR5.8** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I - Annexes 1 et 5, juillet 2024, 173 pages.
- PR5.9** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I - Annexes 6-1 et 6-2, juillet 2024, 227 pages.
- PR5.10** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I - Annexes 6-3 et 6-4, juillet 2024, 275 pages.
- PR5.11** HYDRO-QUÉBEC. Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I - Annexes 7 et 8-7, juillet 2024, 1275 pages.
- PR5.12** HYDRO-QUÉBEC. Étude du paysage - Document de consultation, octobre 1992, 232 pages.
- PR5.13** HYDRO-QUÉBEC. Étude du paysage - Document de consultation - Annexes, octobre 1992, 109 pages.
- PR5.14** HYDRO-QUÉBEC. Anciens dépotoirs - Surveillance des biogaz et caractérisation des déchets, septembre 1994, 66 pages.
- PR5.15** HYDRO-QUÉBEC. Caractérisation environnementale - Corridor du circuit 1244, février 2005, 281 pages.
- PR5.16** HYDRO-QUÉBEC. Modernisation de la rue Notre-Dame Tronçon 1 - Surveillance environnementale, février 2010, 255 pages.
- PR5.17** HYDRO-QUÉBEC. Étude géotechnique et caractérisation environnementale - Lots vacants nos 2 453 420 et 3 173 031, mai 2011, 240 pages.
- PR5.18** HYDRO-QUÉBEC. Évaluation environnementale de site phase I, juin 2013, 558 pages.

- PR5.19** HYDRO-QUÉBEC. Évaluation environnementale de site phase II, août 2013, 83 pages.
- PR5.20** HYDRO-QUÉBEC. Évaluation environnementale de site phase I, octobre 2019, 224 pages.
- PR5.21** HYDRO-QUÉBEC. Évaluation environnementale de site phase II, juin 2020, 64 pages.
- PR5.22** HYDRO-QUÉBEC. Caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine - Terrain vacant, partie du lot n° 5 566 588, juillet 2023, 324 pages.
- PR5.23** HYDRO-QUÉBEC. Travaux de surveillance environnementale, novembre 2023, 265 pages.
- PR5.24** HYDRO-QUÉBEC. Caractérisation environnementale des sols, avril 2024, 78 pages.
- PR5.25** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Questions et commentaires - Deuxième série, novembre 2024, 19 pages.
- PR5.26** HYDRO-QUÉBEC. Réponses aux questions et commentaires du 1^{er} novembre 2024 - Deuxième série, novembre 2024, 48 pages.
- PR5.27** HYDRO-QUÉBEC. Inventaires printaniers au boisé Steinberg, août 2021, 38 pages.
- PR5.28** HYDRO-QUÉBEC. Inventaires complémentaires au boisé Steinberg - Chiroptères, mars 2022, 32 pages.
- PR5.29** HYDRO-QUÉBEC. Inventaires complémentaires au boisé Steinberg - Inventaire forestier, mars 2022, 98 pages.
- PR5.30** HYDRO-QUÉBEC. Inventaires complémentaires au boisé Steinberg - Milieux humides et couleuvres, mars 2022, 64 pages.
- PR5.31** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Demande d'engagements et d'informations complémentaires, janvier 2025, 3 pages.
- PR5.32** HYDRO-QUÉBEC. Réponses à la demande d'engagements et d'informations complémentaires du 10 janvier 2025, janvier 2025, 3 pages.
- PR6** HYDRO-QUÉBEC. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, janvier 2025, 22 pages.
- PR7** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact, janvier 2025, 9 pages.

PR8 Participation publique

- PR8.1.1** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Lettre demandant au BAPE d'annoncer le début de la période d'information publique, janvier 2025, 1 page.
- PR8.1.2** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Lettre demandant à l'initiateur d'entreprendre la période d'information publique, janvier 2025, 2 pages.
- PR8.2** HYDRO-QUÉBEC. Avis sur la tenue d'une période d'information publique, février 2025, 1 page.
- PR8.3** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une médiation, avril 2025, 1 page.
- PR8.4** AUTEURS MULTIPLES. Requêtes de consultation publique ou de médiation, mars 2025, 2 pages.
- PR8.5** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Recommandation du BAPE sur le type de mandat, mars 2025, 2 pages.

Correspondance

- CR2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Lettre de nomination du commissaire, 24 avril 2025, 1 page.

Communication

- CM1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Liste des centres de consultation, 30 avril 2025, 1 page.
- CM2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Communiqué de presse annonçant le début de la période d'information publique, février 2025, 2 pages PDF.
- CM3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Curriculum vitae du commissaire*, s. d., 1 page.
- CM4** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqués de presse relatifs à l'enquête et la médiation*.
- CM4.1** Communiqué annonçant le mandat et la composition de la commission d'enquête, 29 avril 2025, 2 pages.

Avis

- AV3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Compte rendu de la période d'information publique, mars 2025, 5 pages PDF.
- AV8** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Avis public sur le projet publié dans *La Presse+*, 14 mai 2025, 1 page.

Par l'initiateur

- DA1** HYDRO-QUÉBEC. *Poste Hochelaga à 315-25 kV et ses lignes d'alimentation souterraines à 315 kV*, présentation du projet, 2 juin 2025, 19 pages PDF.
- DA2** HYDRO-QUÉBEC. *Carte 3-1 extraite de la page 3-2 de l'étude d'impact initiale de 2019 – Aires d'accueil envisagées*, avril 2019, 1 carte.

Par les personnes-ressources

- DB1** VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE. Plans du réseau cyclable et des projets de voies cyclables et résidentiels, s. d., 3 cartes.

Par les participants

- DC1** MANUEL MASSON. Lettre de satisfaction du requérant relativement aux informations et réponses fournies par Hydro-Québec, 5 juin 2025, 1 page.

Par la commission

- DD1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consentement du requérant à participer à la médiation, 20 mai 2025, 3 pages.
- DD2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Consentement de l'initiateur à participer à la médiation, 21 mai 2025, 3 pages.

Les transcriptions

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet de poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal*

- DT1** Compte rendu de la séance préparatoire du 20 mai 2025 avec le requérant, 27 mai 2025, 2 pages.
- DT2** Compte rendu de la séance préparatoire du 21 mai 2025 avec l'initiateur du projet, 27 mai 2025, 2 pages.
- DT3** Compte rendu de la séance de médiation du 2 juin 2025, 5 juin 2025, 3 pages.

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 